



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2017
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la vingt-sixième session

Vienne, 7 et 8 décembre 2017

Point 11 de l'ordre du jour

Autres questions

Présentation d'une candidature au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

1. L'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est appelée sur une question concernant la composition du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice que la Commission et le Conseil économique et social doivent trancher. Christine Cline (États-Unis d'Amérique) a démissionné du Conseil de direction de l'Institut.

2. Aux termes de l'article IV des statuts de l'Institut (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe):

“2. La composition du Conseil est la suivante:

a) Sept membres choisis par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance¹ parmi des candidats proposés par le Secrétaire général et approuvés par le Conseil économique et social, compte dûment tenu du fait que l'Institut et ses activités sont financés au moyen de contributions volontaires et que le principe d'une répartition géographique équitable doit être respecté. Les membres sont choisis parmi des personnalités éminentes possédant les qualifications et compétences requises. Ils sont nommés à titre individuel pour un mandat de cinq ans à compter de la date de la première réunion du Conseil à laquelle ils sont invités à participer. Ils ne peuvent être nommés une nouvelle fois par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, avec l'approbation du Conseil économique et social, que pour un seul mandat additionnel.”

3. Il est proposé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de choisir la candidate suivante: Suzanne Hayden (États-Unis).

¹ Du fait de l'adoption de la résolution 1992/1 par le Conseil économique et social, le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance est désormais la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.



4. Le principe d'une répartition géographique équitable régit la composition du Conseil, dont les membres sont actuellement:

Carlos Castresana Fernández (Espagne)

Joel Antonio Hernández García (Mexique)

Taous Feroukhi (Algérie)

Jayantilal Karia (Ouganda)

Stuart Page (Australie)

Mohammed Hanzab (Qatar)

5. On trouvera, en annexe au présent document, des renseignements sur la candidate proposée. Des renseignements plus détaillés sur cette candidate sont disponibles auprès du secrétariat.

Annexe

Renseignements concernant la candidate présentée pour siéger au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Suzanne Hayden (États-Unis d'Amérique)

1. Travaillant depuis plus de 30 ans dans la fonction publique et dans le domaine de la détection et de la répression, Suzanne Hayden a exercé les fonctions de conseillère principale auprès du Gouvernement des États-Unis, des Départements d'État, de la justice et du Trésor, ainsi que des services de renseignement. Elle a également été conseillère auprès d'organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

2. Actuellement, M^{me} Hayden fournit des conseils stratégiques, dispense des formations et apporte une assistance technique à des entités des secteurs public et privé dans les domaines de la lutte contre la corruption, du trafic illicite et de la criminalité financière. Elle est stratège juridique dans une organisation non gouvernementale qui enquête sur le trafic d'espèces sauvages, a fait partie d'une équipe de surveillance constituée par un tribunal pour une entreprise figurant au classement Fortune 500 et a fourni une assistance technique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à des pays d'Amérique du Sud pour le compte du Département du Trésor des États-Unis. Elle travaille en qualité d'experte de haut niveau chargée de déterminer l'attribution de prix et de subventions au niveau mondial dans le domaine de la lutte contre la corruption et contre la criminalité, et de conseillère principale auprès de l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

3. M^{me} Hayden a exercé la fonction de superviseuse des Organized Crime Drug Enforcement Task Forces. À ce titre, elle a dirigé les services de détection et de répression à l'échelle locale, étatique et fédérale dans des enquêtes internationales relatives au trafic de stupéfiants et à la criminalité financière, depuis le stade de l'enquête jusqu'à celui du jugement. Elle a également été procureure principale au sein de l'Unité internationale de la Section du Département de la justice chargée de la confiscation des avoirs et de la lutte contre le blanchiment d'argent, qui s'occupait d'affaires de cleptocratie. Elle a conduit des enquêtes et des poursuites dans des affaires internationales complexes en matière de criminalité financière, de terrorisme et de trafic, fourni des services d'assistance et de renforcement des capacités à divers organismes d'enquête et de réglementation, exercé les fonctions de représentante du Département auprès du Groupe d'action financière et représenté l'Attorney General dans de nombreuses enquêtes internationales. Elle a fourni des conseils juridiques, élaboré des textes législatifs, dispensé des formations aux niveaux international et régional et mené des évaluations sur place des régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme partout dans le monde.